




Décision n° 16/22  
Nature de l'acte : 1.4 Autres Types de Contrats

Envoyé en préfecture le 04/11/2022  
Reçu en préfecture le 04/11/2022  
Affiché le   
ID : 069-216901413-20221103-DECISION16\_22-AU

**PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF AUX TRAVAUX DE RENOVATION GLOBALE DES TOILETTES DE L'ECOLE MATERNELLE LE PETIT PRINCE – Lot 3 Faïences et carrelages**

Le Maire de la Commune de Mornant Pouvoir Adjudicateur,

- **Vu** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2120-1, R.2123-1, R.2431-1 à R.2431-3, R.2431-4 à R2431-7 et R2431-19 à R.2431-23 et les autres textes applicables,
- **Vu** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération n°42/20 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**CONSIDÉRANT QUE** la Commune a lancé un marché public de travaux Lot 3 Faïences et carrelages concernant la réalisation de travaux de rénovation globale des toilettes de l'école maternelle Le Petit Prince ;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à l'avis de la Commission MAPA qui s'est réunie en date du 2 novembre 2022 ;

**DECIDE:**

**ARTICLE 1 :**

D'attribuer et de signer le marché pour le lot 3 Faïences et carrelages, portant sur les travaux pour la rénovation des toilettes de l'école maternelle Le petit Prince à l'entreprise SIAUX située à CHONAS L'AMBALLAN (38) pour un montant des travaux de 13 802,00 € HT.

**ARTICLE 2 :**

Les crédits sont prévus, en 2022, au budget principal.

**ARTICLE 3 :**

La directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise aux services de l'Etat et à la Trésorerie Principale de Mornant.



Fait à Mornant, le 3 novembre 2022  
Le Maire,

  
Renaud PFEFFER